

WILAYA DE MILA  
DAIRA DE TERRAI- BEINEN  
COMMUNE DE TERRAI- BEINEN  
NIF : 098443235112919

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire ET D'INFRUCTIOSITE**

Conformément aux dispositions de l'article n°56 du Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Et les deux articles n°82 et n°40 du décret présidentiel n° 247/15 du 16/09/2015 portant Réglementation des marchés publics et procurement et installation général, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03/2026 publié au journal : عين الجزائر le: 10/02/2026 et au journal : El Moudjahid le: 11/02/2026 et journaux électroniques: دزائر توب le: 16/02/2026 suivant le PV d'évaluation des offres en date du 01/03/2026 que la réalisation du projet est attribué provisoirement à les entreprises suivantes :

Projet	Entreprise et le NIF	Montant de l'offre après correction	Délai de réalisation	Observations	
● L'Aménagement Urbain :	Lot n°01: Aménagement Urbain De La Vieille Cité Beinen Centre ( 1 <sup>ere</sup> Tranche )	SARL BAGHI DE TRAVAUX Cité Bensalah n°22-Mila- NIF : 000943032338731	12.279.610,00 DA	(04) Mois	Qualifie dans l'offre technique et représente Moins Disant
	Lot n°02 : Aménagement Urbain Des Logements Habitations Avoisnantes Du Stade Communal Dar Elhamra ( 1 <sup>ere</sup> Tranche )	E T P G H MOHAMED ZENTOUT Rue bou ouden abdellah n°01 tiberquent Mila NIF: 18243130320017704300	11.968.425,00 DA	(05) Mois	Qualifie dans l'offre technique et représente Moins Disant
	Lot n°03 : Aménagement Urbain De La Cité 18 Logement Bardou.	<b>Infructiosité des deux lots car des restes des offres participants disqualifiés pour ne pas avoir atteint la note minimum de cinquante (50) points.</b>			
	Lot n°04 : Aménagement Urbain Des Logements Habitations Avoisnantes Du Siège de la Daira ( 1 <sup>ere</sup> Tranche )				

Les soumissionnaires désirant connaître les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières se rapprocher auprès des services de la commune dans un délai maximum de 03 jours à partir de la première publication de cet avis dans les journaux.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution auprès de la commission communale des marchés publics.

Terrai Beinen Le : .....